

Préambule

Afin de répondre à une demande croissante d'outils de communication, la Ville de Vouillé a décidé d'installer dans chaque quartier un panneau d'information. Les panneaux sont installés dans des lieux de passages, et leur emplacement précis est disponible sur simple demande.

Ces panneaux sont destinés à l'information municipale, à la communication des référents de quartiers et à la communication événementielle des associations.

Article 1 : Objectifs et enjeux du panneau d'information de quartiers.

L'objectif premier du panneau d'information quartier est la diffusion d'une information de proximité à destination des habitants de Vouillé.

Objectifs de communication :

- Mettre en place une communication de proximité
- Faire mieux connaître aux citoyens les services qui leurs sont offerts, les événements de la vie locale, les mutations en cours et à venir, les actualités de leur quartier.

Enjeux :

- Déterminer l'information la plus pertinente et la plus adaptée à ce type de support
- Faire cohabiter harmonieusement l'ensemble des moyens de communication présents dans la commune.

Article 2 : Responsabilité de l'information

La diffusion des informations sur les panneaux d'information quartier est placée sous la responsabilité de M. Le Maire, qui peut, en fonction des circonstances, déléguer ce rôle à l' élu de son choix, et sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Général des Services de la commune.

Article 3 : Informations susceptibles d'être diffusées

Les informations susceptibles d'être diffusées sur les panneaux d'information quartier doivent répondre aux conditions précisées ci-dessous.

Conditions d'origine

Informations émanant :

- Ville (et de ses différents services)
- Associations de Vouillé
- Référents de quartiers membres de la commission extra communale des quartiers

Conditions de contenu

Informations concernant :

- Vie et action municipales : réunions du Conseil Municipal et réunions de quartier, initiatives diverses, travaux d'urbanisme ou de voirie, services à l'habitant...
- Informations des référents de quartier : suivi des projets, réunions, fêtes...
- Événements sportifs, éducatifs, culturels, festifs et/ou conviviaux qui contribuent au dynamisme et à l'animation de Vouillé : manifestations, spectacles, concerts, conférences, expositions...
 - o Lorsqu'ils sont d'origine associative, ces événements doivent en outre concerner un public plus large que les membres de l'association et leurs proches et concerner des manifestations publiques, se déroulant sur Vouillé.

Sont en conséquence écarté(e) s :

- Annonces relatives aux activités que les associations proposent à leurs propres membres et aux réunions de leurs instances statutaires,
- Messages à caractère personnel, politique, confessionnel, commercial ou publicitaire,
- Informations qui ne concernent pas directement la vie vouglaisienne,
- Toute forme d'expression incompatible avec les valeurs républicaines, contraire aux bonnes mœurs et/ou susceptible de troubler l'ordre public.

Conditions d'utilisation

La transmission des clés pour utiliser les panneaux d'information quartier s'effectue à la Mairie. Les clés sont à venir chercher en mairie puis à les ramener le jour même, soit à l'accueil soit dans la boîte aux lettres de la mairie. Seule la Mairie est autorisée à conserver le jeu de clés.

Les utilisateurs des panneaux d'informations sont autonomes et en aucun cas la Mairie ne peut être sollicitée pour effectuer l'affichage.

Avant affichage, il est également demandé aux utilisateurs de vérifier si le panneau comporte des informations périmées, et si tel est le cas, l'utilisateur se doit de les retirer. Cependant, si l'espace d'affichage est complet avec uniquement des informations valides, l'utilisateur ne pourra, dans ce cas, inclure ses propres informations que lorsqu'une des affichettes présentes sera périmée.

Les seuls formats autorisés sont A5 et A4. Tout autre format pourra être retiré par les services de la mairie si besoin. L'affichage, dans ces panneaux, n'est pas fait pour être lu par un automobiliste.

Une « **Fiche de liaison** », dont les modalités d'utilisation sont précisées à l'article 4 ci-dessous, sera à compléter pour chaque utilisation.

Article 4 : Fiche de liaison

La Fiche de liaison est disponible à l'accueil de la mairie et est à compléter lors de chaque demande d'utilisation des panneaux d'information quartier.

Toute Fiche de liaison doit comporter :

- l'identification du service ou de l'association à l'origine de l'information transmise,
- le nom et les coordonnées (numéro de téléphone y compris) de l'expéditeur,
- la thématique du message affiché
- la date et la signature de l'expéditeur.

Article 5 : validation des messages

La municipalité se réserve le droit de remplacer instantanément l'affichage en cours de diffusion par des messages d'urgence destinés à la population.

Fait à Vouillé en 2 exemplaires, le

Le Maire
Eric MARTIN

Signature :